Parents d'élèves - Autorité parentale

publié le 16/05/2011

Descriptif :

Lien vers Eduscol sur l'exercice de l'autorité parentale.

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient au père et la mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant, pour le protéger dans sa sécurité, sa santé, et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

Le site Eduscol renseigne les parents d'élèves sur les conditions d'**exercice de l'autorité parentale**. D'autres documents à l'attention des parents d'élèves sont disponibles sur ce site.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.